Règlement d’utilisation du stand de promotion
du champ professionnel de l’agriculture et de ses professions

**1. Compétence**

Le stand de promotion pour le champ professionnel de l’agriculture et de ses professions appartient à l’OrTra AgriAliForm. La gestion du stand et sa mise à disposition incombe au secrétariat de l’OrTra AgriAliForm.

**2. Utilisation**

Le stand de promotion est conçu en premier lieu pour une utilisation dans les salons des métiers de toute la Suisse. Du fait que la promotion des métiers de l’agriculture peut également s’avérer efficace dans d’autres manifestations, il est souhaité que les organisations membres et les organisations cantonales, les écoles professionnelles ou d’autres organisations utilisent le stand de promotion ou des éléments de ce stand lors d’autres manifestations. Lorsque plusieurs réservations sont faites pour les mêmes dates, les salons des métiers ont la priorité. Pour des manifestations plus petites (par exemple foire ou journée portes ouvertes) des panneaux enroulables peuvent être réservés chez l’OrTra AgriAliForm. Le stand de promotion se prête uniquement à une utilisation à l’intérieur (à l’abri des intempéries, sur sol en dur).

**3. Tâches et procédure**

Le secrétariat de l’OrTra AgriAliForm est l’interlocuteur des exposants. La réservation du stand de promotion ou d’éléments doit être faite dans les meilleurs délais (si possible 4 mois avant la manifestation) au moyen du formulaire « Réservation du stand de promotion » et avec un plan de la halle. La demande est examinée par le secrétariat de l’OrTra AgriAliForm et une réponse est adressée dans les 20 jours.

Le constructeur du stand prend ensuite contact avec l’organisation exposante afin de planifier le montage en détail. Il est important que l’organisation exposante connaisse les lieux et discute des détails de l’installation avec les exposants voisins. Le constructeur du stand est responsable de l’entreposage, du transport, du montage et du démontage du stand conformément au plan fourni. En cas de dégâts, ceux-ci doivent être annoncés sans délai par l’organisation exposante. Le constructeur du stand procède aux réparations éventuelles.

Les proportions du stand de promotion offrent une zone d’activité de 1 m2 environ par 20 m2 de stand. Les activités doivent être planifiées, réalisées et encadrées par l’organisation exposante. Les matériaux et les couleurs utilisées pour les activités doivent s’harmoniser à l’ensemble du stand.

Il est vivement souhaité que des apprentis soient présents sur le stand pour donner des informations, du fait que la discussion entre personnes du même âge se fait plus facilement. Les autres personnes présentes sur le stand doivent aussi pouvoir répondre en détail aux questions relatives aux professions présentées. Il devrait si possible y avoir une personne par profession présente sur le stand.

Le personnel du stand est reconnaissable à son badge, porté avec une lanière tour de cou. Le badge indique les nom, prénom, profession représentée et fonction (p.ex. apprenti, formateur, école professionnelle, organisation professionnelle). Il est obligatoire de porter la lanière tour de cou avec le badge. Un modèle pour impression est disponible sur le site [www.agri-job.ch](http://www.agri-job.ch). L’exposant est libre de donner ses propres consignes en matière d’habillement.

L’organisation exposante est responsable des autres aspects liés à la tenue du stand, tels que les contacts avec l’organisation responsable de la manifestation, la réservation de la surface d’exposition, la commande d’électricité (7 KW) et d’un accès Internet éventuel, l’information aux médias, le recrutement du personnel, la mise à disposition d’un ordinateur portable performant et la planification d’une activité.

A l’issue de la manifestation, l’organisation exposante est priée de remplir le questionnaire de satisfaction et de le retourner au secrétariat de l’OrTra AgriAliForm.

**4. Eléments du stand de promotion**

Le stand de promotion de l‘OrTra AgriAliForm est modulable. Il est disponible en allemand, en français ou en version bilingue (français-allemand).

* Eléments de fond de stand, avec photo de groupe. Un des éléments de fond comprend un écran tactile, sur lequel les voies de formation et les vidéos des métiers défilent en boucle.
Le nombre d’éléments de fond utilisés dépend de la forme et de la surface du stand.
* Panneaux des métiers (dans une seille en zinc) :
* Agriculteur/trice CFC
* Maraîcher/ère CFC Aviculteur/trice CFC
* Arboriculteur/trice CFC
* Viticulteur/trice CFC
* Caviste CFC
* Paysanne avec brevet fédéral

Les panneaux des métiers sont livrés dans des seilles vides. L'organisation exposante peut y disposer des produits en lien avec le métier. Elle est responsable de rendre les seilles propres au terme de la manifestation.

* bar, 50x100x100 cm
* 4 petites tables hautes, 50x50x100 cm, avec 1 tabouret chacune
* table, 50x100x75 cm
* urne à concours avec support pour prospectus A6, 20x20x110 cm
* simulateur de conduite
* Lanières tour de cou sans badge, à titre de cadeau promotionnel (par exemple en lien
avec un concours)
* Vue d'ensemble des voies de formation sur feuilles plastifiées

Aucun réfrigérateur n’est mis à disposition. Généralement, les réfrigérateurs peuvent être loués auprès de l’organisateur de la manifestation.

**5. Coûts**

Les frais de transport, de montage et de démontage conformément au plan du stand, d’entreposage, d’entretien et de contrôle du stand de promotion sont à la charge de l’OrTra AgriAliForm. Les autres frais sont à la charge de l’organisation exposante.

**6. Responsabilité**

L’organisation exposante est responsable des dégâts causés au stand, ainsi que de la perte et du vol de matériel. Les frais de réparation et de remplacement lui seront facturés. Une assurance individuelle, couvrant également les accidents des personnes actives sur le stand, est du ressort de l’organisation exposante.

01.08.2021